

Secrétariat général

290e séance du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

CDU-230415

Le 15 avril 2023

de 8 h 30 à 16 h 35

Pavillon Léopold-Taillon Campus de Moncton



CDU-230415

UNIVERSITÉ DE MONCTON

290e séance du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Le 15 avril 2023

de 8 h 30 à 16 h 35

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert	Professeure	Michelyne Paulin	alUMni
Mike Bannister	(Moncton) Extérieur du NB. (NÉ.)	Denis Prud'homme Recteur et vice- chancelier	U de M
Étienne Bélanger	Étudiant (Moncton)	Mireille Vautour	Nord-Ouest
Darius Bossé	Extérieur du NB. (Ottawa)	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Carole Boucher	Professeure (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Morel Caissie	Nord-Ouest	Janice Comeau, secrétaire	Moncton
Diane Carey	Nord-Est	d'assemblée	
François Daigle	Extérieur du NB. (Ottawa)	Gabriel Cormier, vice- recteur,	U de M
Denise Frenette	Sud-Est	administration et ressources humaines	
Louise Imbeault	Chancelière	(VRARH)	
Jonathan Landry	Extérieur des régions	Nathalie Cormier, directrice par intérim	U de M
Mathieu Lemieux	Association des anciens, anciennes	de la Direction des communications	
	et amis (Edmundston)	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Josue Lunza Yoko	Étudiant (Edmundston)	Gilles Roy, vice- recteur,	U de M
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)	enseignement et recherche (VRER)	
Isabelle Paulin	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

Personnes excusées : Isabelle Dasylva-Gill, Sébastien Dupuis, Daniel Goguen, Richard Losier, Denis Mallet, Aminata Ouedraogo, Paulette Robert, Isabelle Wallace et Terry Richardson

1

TABLE DES MATIÈRES

1	OUVERTURE	Page
1. 1.1.	BIENVENUE AU NOUVEAU MEMBRE	
1.1.	RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES.	
1.3.	PRIÈRE AUTOCHTONE	
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	
3. 4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	
4. 5.	CORRESPONDANCE	
6.	ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)	
6.1.	OJC PROCÈS-VERBAUX CEX-230307, CEX-230331 (EXTRAORDINAIRE) ET CEX-230 (EXTRAORDINAIRE)	406
6.2.	OJC RAPPORT DES AFFAIRES PROFESSORALES	
6.3.	OJC RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	
7.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ	
8.1.	CDU-230128	
8.2.	CDU-230228 (EXTRAORDINAIRE)	
8.2. 9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-230128	
9.1.	AUTRES	
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-230228 (EXTRAORDINAIRE)	
10.1.	AUTRES	
11.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	
12.	FORMATION – LITTÉRACIE FINANCIÈRE	
13.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	
13.1.	ADOPTION DU BUDGET 2023-2024	10
13.2.	ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE AVEC L'ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS I SHIPPAGAN (APPUMCS)	
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230307	12
14.1.	CRÉATION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LA RURALITÉ AU NB	12
14.2.	NOMINATION AU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	13
14.3.	AUTRES	13
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230331 (EXTRAORDINAIRE)	13
15.1.	RÉFLEXION SUR LE CHANGEMENT DE NOM DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	13
15.2.	AUTRES	15
16.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230406 (EXTRAORDINAIRE)	15
16.1.	NOMINATION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DES ÉTUDES AU CAMPUS D'EDMUNDSTON	15
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	15
18.	RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT	15
19.	DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR COMPRENANT LES RÉSULTATS DE VOTES	
20.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-230310	15
21.	AFFAIRES NOUVELLES	15
21.1.	REMERCIEMENTS	15
22.	PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	15
23.	CLÔTURE	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT		••
DOCUMENT A:	A()
DOCUMENT B:	Ordre du jour adoptéB()
DOCUMENT C :)
DOCUMENT D :	D()
DOCUMENT E :	E()
DOCUMENT F:	F()
	G(
DOCUMENT H :	Н()
DOCUMENT I :	I()
DOCUMENT J $:$	J()
DOCUMENT K:	K()

Nota bene:

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un ${\bf R}$ (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un ${\bf P}$.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

3

1. OUVERTURE

8 h 34 : En l'absence du président, la vice-présidente du Conseil de l'Université souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Les personnes absentes pour cette rencontre sont : Isabelle Dasylva-Gill, Sébastien Dupuis, Daniel Goguen, Richard Losier, Denis Mallet, Paulette Robert, Aminata Ouedraogo, Isabelle Wallace et Terry Richardson.

Janice Comeau, Aboubaker Bensaad et Michel Couture sont nommés scrutateurs.

1.1. Bienvenue au nouveau membre

La vice-présidente souligne la présence d'Étienne Bélanger qui est étudiant au campus de Moncton.

1.2. Reconnaissance des territoires

La vice-présidente procède à la reconnaissance des territoires ancestraux :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

1.3. Prière autochtone

En l'absence du représentant autochtone, la prière n'a pas eu lieu.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes décédées récemment.

M. Raymond Gionet est décédé le 26 janvier. M. Gionet était un homme très dévoué et engagé dans sa communauté. Il a d'ailleurs occupé la présidence de l'Association des amies, amis, anciennes et anciens du campus de Shippagan pendant plusieurs années. En 1994, il reçut un doctorat honorifique en sciences sociales de l'Université de Moncton.

Mme Viola Léger est décédée le 28 janvier. Comédienne exceptionnelle, Mme Léger fut une grande ambassadrice pour l'Acadie et la Francophonie. En 1976, l'Université de Moncton lui décerna un doctorat d'honneur en lettres. Le Fonds de bourses Viola-Léger destiné aux étudiantes et étudiants qu'elle a créé en 2016 est un leg important pour la relève dans le domaine des arts dramatiques.

Mme Yolande Lepage Cyr est décédée le 5 février. Mme Lepage Cyr a œuvré dans le domaine de la formation en science infirmière pour plus de 35 ans dans la région d'Edmundston. Elle fonda en 1989 son propre fonds de bourses pour des étudiantes et étudiants en science infirmière. Pour souligner sa contribution exceptionnelle, l'Université de Moncton lui décerna en 1998 un doctorat d'honneur en science infirmière.

M. Léopold Foulem est décédé le 18 février. Céramiste de renommé international, il était grandement apprécié pour son style et ses créations uniques. Durant son impressionnante carrière, l'artiste a participé à près de 300 expositions. En 2022, l'Université reconnut son œuvre en lui décernant un doctorat d'honneur en arts visuels.

Mme Johanne Dégarie est décédée le 18 février. Elle était employée comme technicienne en documentation numérique à la Bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton.

M. Michel Legault est décédé le 5 avril. Avant sa retraite de l'Université de Moncton, M. Legault occupait le poste de conseiller en planification de carrière aux Services aux étudiantes et étudiants.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 15 mars 2023 et le projet d'ordre du jour a été mis à la disposition des membres le 5 avril 2023. La réunion est convoquée par le président du Conseil de l'Université, Denis Mallet.

Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale indique que plusieurs correspondances ont été reçues depuis la dernière réunion. Un ensemble de lettres et de courriels portant sur la dénomination de l'Université de Moncton seront présentés au point 15.1 de l'ordre du jour.

Une lettre de Jean-Sébastien Léger datée du 12 avril 2023 remerciant les membres du Conseil pour leur accueil et leur collaboration lors de son mandat a été reçue.

6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

R: 01-CDU-230415

François Daigle, appuyé par Michelyne Paulin, propose:

« Que le Conseil de l'Université reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6.1. OJC Procès-verbaux CEX-230307, CEX-230331 (extraordinaire) et CEX-230406 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif des 7 et 31 mars 2023 ainsi que celui du 6 avril 2023 sont reçus aux fins de discussion.

6.2. OJC Rapport des Affaires professorales

Nominations faites par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CDU aux fins de ratification :

CAMPUS DE MONCTON

Congé administratif

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs, (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens, il est recommandé :

« Qu'un congé administratif de six mois soit accordé à **Robert LeBlanc** (Faculté de droit) pour l'année universitaire 2023-2024, notamment pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, à la suite de la fin de son mandat comme vice-doyen par intérim de la Faculté de droit en date du 30 juin 2023. »

« Qu'un congé administratif de six mois soit accordé à **Serge Rousselle** (Faculté de droit) pour l'année universitaire 2023-2024, notamment pour la période allant du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023, à la suite de la fin de son mandat comme doyen par intérim de la Faculté de droit en date du 30 juin 2023. »

Attribution de la permanence et/ou de promotion

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1**^{er} **janvier 2023** aux professeures suivantes :

Anne-Marie DION-CÔTÉ Caroline GIBBONS Isabel LANTEIGNE Stéphanie MAILLET

Département de biologie École de science infirmière École de travail social Département d'administration

Que la permanence et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2023 aux professeures et professeurs suivants :

Kadia Georges AKA
Jennifer BÉLANGER
Serge DESJARDINS
Adrien HABERMACHER
Madeline LAMBOLEY
Karine MCLAREN
Nabil NAHAS
Vickie PLOURDE
Jean Philippe SAPINSKI
Stéphanie WARD

Département d'administration
Département des arts visuels
Département de génie civil
Faculté de droit
Département de sociologie et de criminologie
Faculté de droit
Département d'administration
École de psychologie
École des hautes études publiques
École des sciences des aliments
de nutrition et d'études familiales

Que la permanence soit attribuée à compter du <u>1er juillet 2023</u> au professeur suivant :

Roromme CHANTAL

École des hautes études publiques

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2023 aux professeures suivantes :

Laurence ARRIGHI Nancy BLACK Département d'études françaises Département de génie mécanique Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2023 à la professeure et aux professeurs suivants :

Gregory KENNEDY Luc MARTIN Pier Jr MORIN Lise SAVOIE Département d'histoire et de géographie Département de biologie Département de chimie et biochimie École de travail social

ADOPTÉES

NOMINATIONS

(Faites par le VRER et le VRARH, pour information au CDU)

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

- 1. Le mandat du professeur **Pascal AUDET** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) comme directeur de son École a été prolongé pour la période du *1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024*, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- 2. Le mandat de la professeure **Denise MERKLE** (Département de traduction et des langues) comme directrice de son Département a été prolongé pour la période du *1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024*, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- 3. La professeure Andrée ROY (Département de comptabilité) a été nommée directrice de son Département pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université. Étant donné que Mme Roy a été nommée vice-doyenne par intérim de la Faculté d'administration pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, son mandat de directrice de département a été reporté au 1^{er} janvier 2023.
- 4. Le professeur Amos SODJAHIN (Département de comptabilité) a été nommé directeur adjoint par intérim de son Département pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

6.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification

Le procès-verbal de la réunion CCJ-230307 est reçu aux fins de discussion.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Carole Boucher et Julien Massicotte déclarent qu'ils seront en conflit d'intérêts au point 13.2 (Adoption de l'entente de principe avec l'APPUMCS) et 16.1 (Nomination du doyen ou de la doyenne des Études au campus d'Edmundston) respectivement. À ce moment, ils quitteront la salle.

R: 02-CDU-230415

Mireille Vautour, appuyée par Hélène Albert, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte l'ordre du jour tel que présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

8.1. **CDU-230128**

<u>Correction</u>:

Au 3e paragraphe de la page 8, on devrait lire Mawiomi.

R: 03-CDU-230415

François Daigle, appuyé par Mireille Vautour, propose:

« Que le procès-verbal CDU-230128 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

8.2. <u>CDU-230228 (extraordinaire)</u>

<u>Correction</u>:

Dans la note au point 4 de la page trois, il faut supprimer « unité I » après l'ABPPUM.

R: 04-CDU-230415

Carole Boucher, appuyée par Mireille Vautour, propose :

« Que le procès-verbal CDU-230228 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-230128

9.1. **<u>Autres</u>**

Aucune question n'est soulevée.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-230228 (EXTRAORDINAIRE)

10.1. **<u>Autres</u>**

Aucune question n'est soulevée.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Présentation du recteur et vice-chancelier

À l'aide d'une présentation PowerPoint, le recteur fait le point sur les dossiers principaux et les activités qui ont eu lieu depuis le mois de janvier. Aux fins du procèsverbal, notons les informations suivantes :

- Dissolution de l'Équipe décisionnelle Covid-19 (levée des restrictions sanitaires)
- Nouvelles nominations: Jeanne Farrah (directrice générale Philanthropie et relations avec les alumni); Tanya Caissie (directrice du Service des ressources humaines); Johanne Savoie (directrice des opérations et relations de travail au Service des ressources humaines); Ginette Thériault (directrice du Service des finances); Lise Frigault (ombud prolongation jusqu'au 30 juin 2023).

Au sujet des concours, notons que les processus sont en cours pour pourvoir les postes de doyenne et doyen de la Faculté de droit, doyenne ou doyen de la Faculté d'administration et directrice ou directeur des communications.

Nombreuses activités ont eu lieu au cours du semestre. Aux fins du procès-verbal, notons les suivantes :

- Rencontre portant sur l'état des trois communautés (Moncton-Dieppe-Riverview) (janvier)
- Comparution de l'Université à l'Assemblée législative du N.-B. (mars)
- Banquets universitaires (administration, sciences, autres)
- Visite de la délégation de la Vienne (France) à Moncton
- Visite : Instituts de recherche en santé du Canada
- Relais virtuel Jeux olympiques 2024
- Journées des études supérieures et de la recherche 2023
- Nombreuses rencontres avec les associations, partenaires, représentants des gouvernements

Cap sur l'avenir 2023-2028

Le recteur et vice-chancelier rappelle les cibles stratégiques et les filtres stratégiques de la Stratégie. Il rappelle les cinq chantiers (milieu de vie, talents, enseignement et RDC, communautés et leadership organisationnel). Dans ces contextes, il présente le processus d'élaboration du plan opérationnel institutionnel. Les prochaines étapes seront liées à la priorisation des objectifs spécifiques et leur séquence dans le temps. Des sessions plénières auront lieu avec les équipes intersectorielles. Par ailleurs, des plans de 120 jours seront élaborés.

Le recteur et vice-chancelier présente plusieurs données. Elles sont présentées dans le rapport en annexe. Aux fins du procès-verbal, notons les suivantes :

- 21,3 % d'augmentation des étudiantes et étudiants inscrits au cours des cinq dernières années.
- 55,9 % des étudiantes et des étudiants inscrits proviennent du Nouveau-Brunswick
- 32,1 % des étudiantes et des étudiants inscrits proviennent de l'international
- 93 % des étudiantes et des étudiants sont satisfaits ou tout à fait satisfaits de la qualité de l'enseignement
- 92 % des étudiantes et des étudiants rapportent que l'Université de Moncton atteint ou dépasse leurs attentes.

À ce sujet, le recteur remercie chaleureusement les équipes de travail du recrutement et les professeures et professeurs.

Subventions

Le recteur et vice-chancelier annonce que des projets ont été financés pour un montant d'environ $11~\mathrm{M}$ \$.

 Créer le vivre ensemble (campus d'Edmundston) 	$266\ 700\ \$$
 Génération carrière (campus de Shippagan) 	400 000 \$
• Recrutement sc. infirmière – réseau (10 ans)	4 900 000 \$
• Immersion en français LS – UMCS (10 ans)	5 500 000 \$

Par ailleurs, de nouvelles subventions provinciales ont été reçues pour un montant d'environ 4,3 M\$ (formations intensives en anglais, santé mentale, missions-soins infirmiers (UMCS) et autres). Pour le Service aux étudiantes et étudiants internationaux et la mobilité, un montant de 350 000 \$ a été reçu d'Universités Canada. Enfin, un montant d'environ 5,5 M\$ a été reçu pour des projets d'infrastructure (classes flexibles) et la formation continue réseau.

Autres informations

- Renouvellement de la Chaire de recherche du Canada en optique et information quantiques
- Création du Fonds Paul-Henry-LeBlanc
- Lancement de ScriptoriUM (dépôt institutionnel des publications de l'Université de Moncton)
- Entente de collaboration de cinq ans avec le Service correctionnel du Canada

- Plus de 1 M\$ versés en bourses à l'UMCE (montant le plus élevé et le double depuis 2018)
- Création d'un fonds de bourses pour les athlètes de cross-country et d'athlétisme
- Création du Carrefour de formation en robotique industrielle et intelligence artificielle

Discussion et points soulevés par les membres du Conseil

Le recteur et vice-chancelier répond à plusieurs questions, notamment au niveau des défis liés aux logements à Edmundston. Il rappelle qu'un comité est en place et que des rencontres ont eu lieu avec les ministres Green et Holder.

Au sujet des subventions reçues d'Universités Canada, notons qu'aucune subvention additionnelle n'a été reçue pour les infrastructures en Atlantique.

La proposition suivante est mise aux voix.

R: 05-CDU-230415

Hélène Albert, appuyée par Mathieu Lemieux, propose :

« Que le Conseil de l'Université reçoive le rapport du recteur et vicechancelier. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

12. FORMATION – LITTÉRACIE FINANCIÈRE

À l'aide d'une présentation PowerPoint, M. Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH), présente les grandes lignes du processus budgétaire de l'Université.

Cette formation est donnée dans le cadre du programme de formation continue des membres du Conseil de l'Université.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

Invitée: Rachel Bourgeois, officière du budget et comptable analyste, Service des finances

13.1. Adoption du budget 2023-2024

Présentation

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle les principes directeurs qui ont été adoptés par le Conseil en décembre 2022. Il rappelle également que l'Université a connu une augmentation dans ses inscriptions depuis deux ans. Cela dit, il note qu'il y a des incertitudes entourant une récession mineure, le taux d'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt et les fonds de pension.

Au niveau de la proposition financière, notons les montants suivants :

Campus de Moncton

Revenus : 104 735 000 Dépenses : 104 529 000 Surplus : 206 000

Campus d'Edmundston

Revenus: 16 461 000 Dépenses: 16 157 000 Surplus: 304 000

Campus de Shippagan

Revenus: 14 867 000 Dépenses: 14 405 000 Surplus: 462 000

Gobalement, l'Université de Moncton prévoit un surplus de 972 000 \$. Ce surplus sera investi dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Discussion

Une discussion porte sur l'augmentation de 2 % des droits de scolarité. On rappelle que les logements étudiants sont plus coûteux, que les dépenses (nourriture, électricité, coût de la vie) sont plus élevées.

Sur ce point, la Direction rappelle qu'il y a eu un gel des droits de scolarité pendant trois ans (2016-2019) et que ceci a eu impact sur le portrait financier de l'Université en créant des retards importants. En appliquant nos valeurs, nos filtres et nos principes, il est préférable d'augmenter légèrement les droits de scolarité que de faire des rattrapages difficiles au cours des années. La Direction indique que les fonds de bourses pour les étudiantes et étudiants ont augmenté au cours des dernières années.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton a les droits de scolarité les moins élevés au Nouveau-Brunswick. Il rappelle que l'Université remet 9 M\$ en bourses annuellement.

Par ailleurs, le Conseil discute du déficit accumulé. Le VRARH indique que celui-ci sera éliminé d'ici trois ans.

La proposition suivante est mise aux voix.

R: 06-CDU-230415

François Daigle, appuyé par Michelyne Paulin, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte le budget 2023-2024 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R06 Pour : 15 Contre : 2 ADOPTÉE

13.2. Adoption de l'entente de principe avec l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (APPUMCS)

Carole Boucher déclare un conflit d'intérêts pour ce point et quitte la salle.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les faits saillants de la nouvelle entente collective entre l'Employeur et l'APPUCMS. Il indique que la durée de la nouvelle entente sera de quatre ans (1er juillet 2022 au 30 juin 2026). L'entente prévoit une augmentation de 10 % à l'échelle. Elle prévoit aussi une élimination de deux étapes du bas des échelles du rang de chargé d'enseignement et du rang d'adjoint et un ajout de deux étapes en haut des échelles de chaque rang. Il présente également quelques clauses non salariales.

Le président du Comité de finance indique que le comité recommande l'entente.

Lors de la discussion, on fait remarquer qu'il semble y avoir des disparités entre les campus sur la question du dossier des autochtones. Le recteur rappelle que les capacités sont différentes d'un campus à l'autre, toutefois la question est notée.

Par ailleurs, le VRARH indique que les coûts de l'entente ont été prévus dans le budget.

La proposition suivante est mise aux voix.

R: 07-CDU-230415

Julien Massicotte, appuyé par François Daigle, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'APPUMCS (Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton – campus de Shippagan. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230307

14.1. Création du Centre de recherche sur la ruralité au N.-B.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le dossier portant sur la création du Centre de recherche sur la ruralité au Nouveau-Brunswick.

Ce nouveau centre sera un centre de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire ayant pour mission de produire, de valoriser et de diffuser des connaissances approfondies de réalités et enjeux portant sur la ruralité du Nouveau-Brunswick. Il privilégiera de liens étroits avec la communauté tout en assurant une large diffusion de la recherche par l'entremise d'ateliers de formation, de séminaires, de colloques et de publications.

Les trois axes de recherche seront les suivants :

- La gouvernance locale
- Le transport et le logement en milieu rural
- La rétention, l'employabilité et le développement économique en région rurale

Le VRER présente la structure de gouvernance, notant qu'il y aura un conseil de direction et un comité consultatif. Le Centre sera géré au quotidien par une directrice ou un directeur scientifique, épaulé d'une équipe constituée d'une ou d'un chercheuren-résidence, de chercheurs invités et d'étudiantes et d'étudiants.

On note que le Conseil de direction sera composé du vice-recteur du Campus de Shippagan, du doyen de la FESR et du doyen des Études du campus de Shippagan.

Le budget annuel s'élève à 220~000 \$. Le projet bénéficie d'une subvention provinciale de 120~000 \$ pour cinq ans.

Le Conseil note qu'il faut prévoir une évaluation du Centre dans cinq ans.

R: 08-CDU-230415

Isabelle Paulin, appuyée par Morel Caissie, propose :

Attendu que le Centre de recherche sur la ruralité au Nouveau-Brunswick fera l'objet d'une évaluation dans cinq ans;

Attendu que le mandat de la direction soit d'une durée déterminée de cinq ans;

« Que le Conseil de l'Université accepte la création du Centre de recherche sur la ruralité au Nouveau-Brunswick pour une durée de cinq ans. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12

14.2. Nomination au Comité conjoint de la planification

R: 09-CDU-230415

François Daigle, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Darius Bossé** et de **Morel Caissie** pour un deuxième mandat de trois ans au Comité conjoint de la planification. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

14.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230331 (EXTRAORDINAIRE)

15.1. Réflexion sur le changement de nom de l'Université de Moncton

R: 10-CDU-230415

Mike Bannister, appuyé par Mireille Vautour, propose:

« Que le Conseil de l'Université se transforme en comité plénier pour une durée de 30 minutes. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

R:11-CDU-230415

Hélène Albert, appuyée par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université demeure en comité plénier pour une durée supplémentaire de 15 minutes. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

Retour en assemblée délibérante et vote sur la recommandation :

R: 12-CDU-230415

Mike Bannister, appuyé par Mireille Vautour, propose :

Considérant qu'en janvier 2023, le Conseil de l'Université de Moncton a adopté sa Stratégie institutionnelle 2023-2028 intitulée *Cap sur l'avenir* dont l'un des chantiers est : « *L'Université plus que jamais ancrée dans ses communautés »*;

Considérant qu'un exercice de réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton doit être rigoureux compte tenu du caractère sensible et de la charge identitaire qu'elle porte;

Considérant qu'une réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton devra s'inscrire à titre d'action potentielle dans le plan opérationnel permettant d'atteindre les objectifs de la Stratégie.

Il est proposé que le Conseil de l'Université accepte ce qui suit :

Que l'Équipe de direction soumette au Comité exécutif une liste de noms de personnes qui pourraient être responsables, avec recours au besoin d'expertes et/ou d'experts, d'effectuer le mandat proposé en annexe pour étudier la question de la dénomination de l'Université de Moncton.

Que le choix de deux personnes soit effectué par le Comité exécutif parmi la liste des candidates et candidats proposés;

Que l'objectif du mandat soit de fournir de l'information aux membres du Conseil de l'Université sous forme d'un <u>état des lieux</u> qui examine notamment 1) les impacts d'un changement de nom d'une université par une analyse sociohistorique, politique, sociale, réputationnelle, juridique, économique, 2) les meilleures pratiques utilisées par des universités et 3) les coûts associés à un exercice de réflexion participative et collective sur la dénomination d'une université;

Que le Comité exécutif soumette au Conseil de l'Université à la réunion du 23 septembre 2023 le rapport final sur le mandat pour permettre aux membres du Conseil de l'Université de prendre une décision éclairée concernant l'initiation ou non d'un exercice de réflexion sur la dénomination de l'université de Moncton.

Amendement

R: 13-CDU-230415

Mathieu Lemieux, appuyé par François Daigle, propose :

« Que le rapport sur l'état des lieux soit présenté à l'Université de Moncton <u>en</u> <u>octobre 2023.</u> »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

Vote sur la proposition principale modifiée

Considérant qu'en janvier 2023, le Conseil de l'Université de Moncton a adopté sa Stratégie institutionnelle 2023-2028 intitulée *Cap sur l'avenir* dont l'un des chantiers est : « *L'Université plus que jamais ancrée dans ses communautés »*;

Considérant qu'un exercice de réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton doit être rigoureux compte tenu du caractère sensible et de la charge identitaire qu'elle porte;

Considérant qu'une réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton devra s'inscrire à titre d'action potentielle dans le plan opérationnel permettant d'atteindre les objectifs de la Stratégie.

Il est proposé que le Conseil de l'Université accepte ce qui suit :

Que l'Équipe de direction soumette au Comité exécutif une liste de noms de personnes qui pourraient être responsables, avec recours au besoin d'expertes et/ou d'experts, d'effectuer le mandat proposé en annexe pour étudier la question de la dénomination de l'Université de Moncton.

Que le choix de deux personnes soit effectué par le Comité exécutif parmi la liste des candidates et candidats proposés;

Que l'objectif du mandat soit de fournir de l'information aux membres du Conseil de l'Université sous forme d'un <u>état des lieux</u> qui examine notamment 1) les impacts d'un changement de nom d'une université par une analyse sociohistorique, politique, sociale, réputationnelle, juridique, économique, 2) les meilleures pratiques utilisées par des universités et 3) les coûts associés à un exercice de réflexion participative et collective sur la dénomination d'une université;

Que le Comité exécutif soumette au Conseil de l'Université <u>en</u> <u>octobre 2023</u> le rapport final sur le mandat pour permettre aux membres du Conseil de l'Université de prendre une décision éclairée concernant l'initiation ou non d'un exercice de réflexion sur la dénomination de l'université de Moncton.

Vote sur R12 Pour : 16 Contre : 1 ADOPTÉE

15.2. **<u>Autres</u>**

Aucune question n'est soulevée.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230406 (EXTRAORDINAIRE)

16.1. <u>Nomination du doyen ou de la doyenne des Études au campus d'Edmundston</u>

Julien Massicotte déclare un conflit d'intérêts pour ce point et quitte la salle.

R: 14-CDU-230415

Hélène Albert, appuyée par Michelyne Paulin, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte que **Mme Sylvie Morin** soit nommée doyenne des Études du campus d'Edmundston pour un mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le VRARH indique que le Comité s'est réuni le 2 février dernier. Le Comité a rencontré quatre gestionnaires : PIMCO, BlackRock, Jarislowsky Fraser et JP Morgan.

Au sujet des rendements, le 4e trimestre (décembre 2022) fut positif.

18. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le VRARH indique que le Comité d'audit s'est réuni le 20 mars dernier. Un audit est présentement en cours au sujet des systèmes d'encaissement.

Par ailleurs, un dossier portant sur la gestion des risques a été brièvement discuté. Une discussion plus étoffée aura lieu à la prochaine réunion.

19. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR COMPRENANT LES RÉSULTATS DES VOTES

Il n'y a pas eu de votes nécessitant des bulletins de vote en papier.

20. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-230310

Aucun point n'est soulevé.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1. Remerciements

La vice-présidente du Conseil remercie Julien Massicotte, Josue Lunza Yoko et Aminata Ouedraogo qui terminent leur mandat au sein du Conseil de l'Université. Leur contribution fut très appréciée.

22. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine rencontre du Conseil de l'Université aura lieu le samedi 10 juin 2023 au campus de Shippagan.

CLÔTURE **23.**

La réunion se termine à 16 h 35.

Lynne Castonguay Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil de l' Université • CDU-230415

